

*Amendement permettant l'application des dispositions  
des deux derniers alinéas de l'article 99 du Règlement*

ART. PREMIER

N° 42516

## ASSEMBLÉE NATIONALE

23 février 2020

INSTITUTION D'UN SYSTÈME UNIVERSEL DE RETRAITE - (N° 2623)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

### AMENDEMENT

N° 42516

présenté par  
le Gouvernement

-----

#### ARTICLE PREMIER

Sous réserve de son traitement par les services de l'Assemblée nationale et de sa recevabilité

À l'alinéa 7, après le mot :

« satisfaisant »

insérer les mots :

« et digne ».

#### EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte.